

Commune d'Eysins

Préavis municipal N° 32/2024

Au Conseil communal

**Demande d'un crédit d'investissement de
1'245'800 CHF destiné à financer les travaux
d'amélioration de mobilité douce, piétons, vélos le
long de la route de Nyon, entre Nyon et l'entrée du
village**

Délégué :

Monsieur Raoul Sanchez, Municipal

Eysins, le 28 octobre 2024

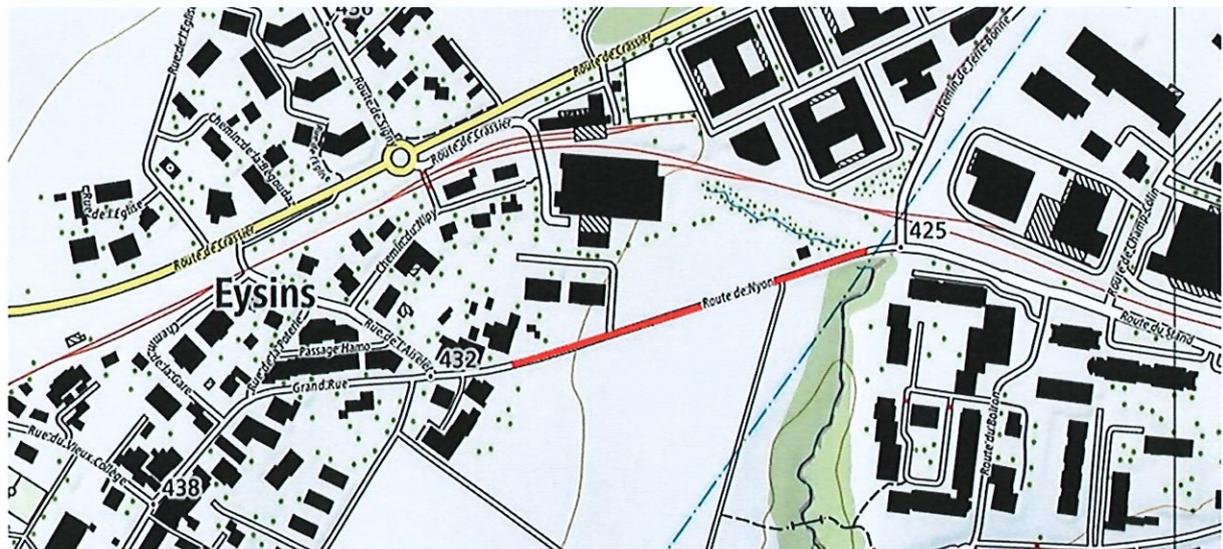
Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La route de Nyon, pour sa portion située entre le territoire nyonnais au droit du carrefour route de Nyon - route du Stand – chemin de Terre Bonne, et le seuil marquant l'entrée dans le village d'Eysins, est un tronçon de route hors localité accueillant une part de trafic relativement importante. Il constitue une entrée et une sortie de la Ville de Nyon pour le trafic de transit local et pour les transports publics.

Cette portion de route constitue également un axe privilégié de mobilité douce entre Nyon et Eysins. Elle fait d'ailleurs partie du réseau cyclable cantonal structurant à haut potentiel, en combinaison avec celui situé le long de la RC 11 qui devrait se prolonger en direction de Crassier, le long de cette route cantonale et plus indirectement avec l'axe Eysins – Gingins prévu le long de la RC 15.

La chaussée et le trottoir existant côté lac se sont passablement dégradés ces dernières années, de par l'augmentation du trafic et le temps. La Municipalité souhaite dès lors réfectionner de manière durable cette voirie en y intégrant un renforcement et une sécurisation de la mobilité douce par l'élargissement du trottoir, la mise en place d'un éclairage public et d'aménagements pour les vélos. C'est ce projet qui fait l'objet du présent préavis.



2. Situation actuelle

La route existante offre une chaussée d'un gabarit de 5.00 à 5.30m, bordée au Sud par un trottoir surélevé d'une largeur de 1.40m, trouvant sa continuité aux deux extrémités que ce soit dans le village d'Eysins ou le long de la route du Stand à Nyon. Le bord arrière du trottoir étant réalisé sur un talus et n'étant pas épaulé, l'enrobé se fissure et se détache peu à peu, réduisant le gabarit à disposition pour les piétons.

A ce jour, seul le tronçon terminal côté Eysins, situé en localité à 50km/h, fait l'objet d'un éclairage public. Notons encore que sur cette portion, un trottoir existe également côté Nord, d'un gabarit de 1.50m, permettant aux dernières habitations de rejoindre le village.

Côté Nyon, il existe déjà un aménagement, au droit de l'arrêt de bus adapté à la LHand, offrant des trottoirs de part et d'autre de l'arrêt de bus et permettant une traversée piétonne sécurisée, au droit du carrefour. Cet aménagement marque également la fin du 50km/h en provenance de Nyon. La partie médiane est située hors localité et bordée côté Nord par des champs. Il est à signaler que la banquette s'est passablement dégradée. Le gabarit à disposition ne permet pas le croisement de deux bus ou de deux gros véhicules sans empiéter sur les banquettes.

La chaussée a fait l'objet d'une expertise sur sa structure bitumineuse en automne 2022 par le laboratoire Infralab, sous la forme de prélèvements de carottes et de mesures de déflexion. Il en ressort que sa structure est un peu faible, 10cm en moyenne.

Le résultat des analyses sur différentes carottes montre une pollution au HAP des premières couches sur 3-4cm.

3. Projet

3.1 Objectifs

Le présent projet a été développé afin de répondre aux objectifs suivants fixés par la Municipalité :

- Renforcer et sécuriser la liaison mobilité douce piétonne entre Nyon et Eysins
- Aménager et sécuriser la mobilité douce vélos entre Nyon et Eysins
- Maintenir et adapter le gabarit permettant le passage des véhicules de transports publics et les véhicules agricoles
- Réfectionner de manière durable la route

3.2 Aménagements, mobilités, activités

Le trottoir existant est totalement démoli et remplacé par un nouveau trottoir plus large. Sur la partie en localité, il est porté à un gabarit de 2m, là où l'espace sur le domaine public le permet. Sur certains secteurs il n'a que 1.90m, ceci afin de ne pas réaliser d'emprises sur la zone agricole ou sur les surfaces d'assolement qui bordent le domaine public. Le trottoir est surélevé par rapport à la chaussée de +8cm avec une bordure en granit.

Sur la portion hors localité, le trottoir est porté à un gabarit de 3m pour intégrer une piste cyclable à la descente, la délimitation entre les piétons et les vélos étant assurée par du marquage. Sur cette portion, et pour des raisons de sécurité, la bordure granit avec une déclivité de 8 cm sera chanfreinée sur toute sa largeur. Le vélo est réintroduit dans le trafic à l'aval, avant l'arrivée sur Nyon peu avant la zone de l'arrêt de bus/LHand existants.

Pour reprendre la déclivité de 30 à 50 cm avec le terrain naturel au droit de la limite, l'arrière du trottoir est délimité par des éléments de murs en L, en lieu et place du talus existant, ceci en accord avec les exploitants agricoles pour qui cela facilitera l'entretien.

Dans le sens Nyon – Eysins, une piste cyclable de 1.70m, offrant 1.50m d'enrobé, est réalisée de manière séparée de la chaussée sur la portion hors localité. La délimitation avec la route se fait par une bordure en granit chanfreinée, offrant une déclivité de 4 cm. A l'entrée de la localité d'Eysins, le vélo est réintroduit sur la chaussée. Il est également prévu d'avancer le début de la zone 30 juste après le carrefour d'accès aux premières habitations du Nipy.

Sur la portion hors localité, le gabarit général de la route est élargi pour l'intégration des différentes pistes cyclables. Le gabarit de la chaussée est maintenu à 5.20m, permettant le maintien du gabarit actuel, la bordure semi-franchissable de 4 cm côté Nord permettant aux gros véhicules, de type bus, de monter sur la piste cyclable en cas de croisement et le gabarit hors-tout de 6.90m permettant l'intégralité des croisements. En effet, même si cette portion est

située hors localité et ne peut être mise à 50 km/h de par l'absence de constructions de part et d'autre, la longueur du tronçon et sa proximité de deux zones d'habitations, des vitesses excessives ne sont pas souhaitées sur ce secteur.

3.3 Travaux Routiers

La réfection de la route nécessite un renforcement sur l'ensemble du tronçon selon l'analyse des mesures effectuées par le bureau Infralab. Le projet prévoit un rabotage des 7 cm du revêtement existant qui est réfectionné par la pose d'une première couche de 7 cm d'ACT 22N pour renforcer la structure portante et la pose d'un tapis de 3.5 cm de type ACMR 8VD, choisi par le fait qu'il offre une bonne résistance au passage des bus et du trafic tout en offrant un effet phonoabsorbant. La chaussée est réhaussée de 3.5 cm par rapport à la situation actuelle.

Le système de dévers actuel en toit est adapté pour mieux s'intégrer au terrain. Le système de récolte des eaux claires en surface est donc réfectionné et dirigé sur le réseau existant.

3.4 Eclairage Public

La portion du trottoir située hors localité est pourvue d'un nouvel éclairage public. Il sera procédé à la mise en place de mâts de dernière génération, technique LED permettant l'abaissement et une régulation qui, à terme, sera gérée directement par la Commune par le nouveau système de gestion de l'éclairage en cours de mise en place.

Rue de la Dôle : Les travaux de génie civil et l'éclairage public de la rue de la Dôle ont été intégrés dans ce préavis pour profiter de l'opportunité offerte par le chantier de la route de Nyon. En coordonnant ces projets, la Municipalité réalise à la fois des économies et une optimisation des ressources, évitant ainsi des réouvertures de chantier à l'avenir. Cette approche permet de rationaliser les coûts et de minimiser les perturbations, tout en améliorant les infrastructures de manière cohérente et efficace.

3.5 Autres Travaux

Une coordination avec les différents services électriques, téléphone, eau sous pression et assainissement sera effectuée afin d'intégrer les éventuels besoins et éviter toute réouverture.

4. **Emprises**

Le projet est réalisé en grande partie sur le domaine public communal, toutefois il nécessite une emprise sur la parcelle 471, propriété Louis Haldimann, située en zone agricole protégée, mais sans impact sur le SDA. L'emprise nécessaire est d'environ 300 m² et nécessite également, juste après le passage du Nant de Signy, des travaux au droit du chalet existant avec un déplacement de la palissade et du cabanon de jardin pour permettre la réalisation des aménagements nécessaires aux vélos.

5. **Coût des travaux**

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Fritsché SA de Nyon, sur la base d'offres récentes pour des travaux similaires. Ce projet fera l'objet d'un appel d'offres conforme à la loi sur les marchés publics pour le génie civil.

Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1	Description	Coûts CHF
	Travaux de génie civil, trottoir + aménagements cyclistes	494 000.00
	Travaux de génie civil, route + récolte EC	305 000.00
	Travaux de génie civil, éclairage rue de la Dôle	25 000.00
2	Eclairage public	
	Nouveau route de Nyon	40 000.00
	Rue de la Dôle	17 000.00
3	Marquage et signalisation	8 000.00
4	Aménagement paysager - mobilier urbain - clôture	35 000.00
5	Emprise - indemnité culture	8 000.00
6	Analyse chaussée	6 000.00
7	Honoraires pour étude et DT	112 700.00
8	Travaux géométriques - abornement MO	8 000.00
9	Divers et imprévus	93 800.00
	Total HT	1 152 500.00
	TVA 8.1%	93 352.50
	Total arrondi du budget à prévoir TTC	1 245 800.00

La route de Nyon étant une route communale, elle ne pourra pas faire l'objet de subventionnement au niveau de sa réfection, toutefois les aménagements en lien avec la mobilité douce, notamment les vélos s'intégrant dans la stratégie cantonale vélos 2035, pourra faire l'objet d'un soutien de la région et du Canton pour les aménagements y relatifs.

Durée d'amortissement : Conformément au nouveau système MCH2, mis en place par la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF), l'amortissement se fera par prélèvement sur la future réserve de préfinancements qui sera constituée en 2025 par la réaffectation exigée par la réorganisation comptable des réserves « travaux routiers » et « achats et travaux » qui se montent, au 31.12.2023, respectivement à 1'020'000 CHF et 2'650'000 CHF.

6. Synthèse

Le projet, tel que présenté, permet par la mise en place d'un éclairage, l'élargissement du trottoir et sa réfection, la réalisation sur la zone hors localité d'une piste cyclable dédiée à la montée et à la descente de renforcer et de sécuriser les liaisons mobilité active entre Eysins et Nyon. La réfection de la route et l'élargissement du gabarit général permet d'adapter cette infrastructure à la charge du trafic à venir sur les 20 prochaines années et de l'adapter au passage des lignes de bus.

7. Conclusion

Dès lors, compte tenu des éléments ci-dessus, la Municipalité vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Eysins,

- vu le préavis municipal N° 32/2024 concernant la demande de crédit de 1'245'800.00 CHF destiné à financer les travaux d'amélioration de mobilité douce, piétons, vélos le long de la route de Nyon, entre Nyon et l'entrée du village,
- ouï le rapport de la commission des Travaux,
le rapport de la commission des Finances,
- attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 32/2024 concernant la demande de 1'245'800.00 CHF destinés à financer les travaux d'amélioration de mobilité douce, piétons, vélos le long de la route de Nyon, entre Nyon et l'entrée du village,
2. d'autoriser le financement de ces travaux par un prélèvement sur la trésorerie courante ou le recours à l'emprunt.

Ainsi délibéré par la Municipalité d'Eysins dans sa séance du 28 octobre 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



M-C Pertusio



La Secrétaire



S. Brouet